

Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservices, au 418-B, rue Principale, le 13 juillet 2022 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Mélissa Gosselin-Dubé, Noëlla Dubé et, messieurs Jean-François Gagnon, Gilles Dubé et Bruno Dubé.

Est absente, la conseillère Marie-Ève Larouche.

Assistent également à la séance, Mesdames Élise Gagnon, directrice générale et greffière trésorière, agissant comme secrétaire d'assemblée et, Carolle Bédard, secrétaire adjointe et inspectrice municipale.

Public : Mesdames Diane Daigle et Diane Rufiange.

1- Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h30.

2022-07-01

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et unanimement résolu que l'ouverture de la séance et l'ordre du jour tel que lu par le maire, soient adoptés et que le point «Questions diverses» demeure ouvert.

2-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022.

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 8 juin 2022 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus;

2022-07-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

3-Séance à la MRC. Compte-rendu du maire.

Les dossiers discutés lors de la séance du 15 juin 2022.

- Internet haute vitesse ;
- Mesures incitatives en service de garde en milieu familial ;
- Matières résiduelles ;
- Rapport financier des territoires non organisés (TNO) Rivière-Ojima et Lac-Duparquet.

4-Période de questions.

Des questions entourant :

- Le jardin communautaire installé dans la patinoire ;
- Les conseillers sont-ils au courant des projets qui sont déposés.

5- Administration générale.

5.1 Approbation des déboursés.

ATTENDU QUE la liste des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois de juin 2022, ainsi que les comptes à payer jusqu'au 13 juillet 2022 ont été présentés aux membres dudit conseil;

ATTENDU QUE le total de ces déboursés totalisent 56,478.83\$.

2022-07-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

5.2 Adoption de la correspondance.

CISSAT : Recommandations pour l'aménagement des postes de travail au bureau ;

Sébastien Lemire : Informations demandées quant au 100^e anniversaire de la municipalité.

MAPAQ : Correspondance concernant la grippe aviaire pour la volaille d'élevage.

REPAT : Mise à jour des règlements municipaux afin de respecter le droit de manifester.

MMQ : Ristourne 2021 au montant de 152\$. Dépôt en juillet.

MFFP : Fiscalité municipale des immeubles forestiers.

ADMQ : Article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Starlink : Lettre aux résidents de la municipalité concernant les frais pour Internet haute vitesse.

MRC :

- Bulletin d'informations policières locales;

- Adoption du Règlement 01-2022 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révision, municipalité de Taschereau.
- Insalubrité morbide. Rencontre des DG en août avec des représentants du CISSAT à ce sujet.

Dépôts reçus en juin :

Location de salle en juin	:	175\$
Péréquation MAMH	:	87,373\$
Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques	:	27,026\$
Compensation tenant lieu de taxes MAMH	:	4,422\$
Ristourne Desjardins	:	233.15\$

2022-07-04 Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Jean-François Gagnon et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Sécurité publique.

6.1 Décès de la secrétaire de la Régie incendie de Roussillon.

Madame Linda Provencher, qui a été secrétaire pour la Régie incendie de Roussillon et le Comité Bellefeuille, est décédée le 7 juillet dernier. Comme la municipalité d'Authier-Nord fait partie de ces deux comités, la directrice fera parvenir une plante au nom de la municipalité.

2022-07-05 Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu de faire parvenir une plante, au nom de la municipalité, au salon funéraire pour le décès de madame Linda Provencher.

7- Transport routier.

7.1 Facture de « Les Entreprises Bourget » pour les travaux de traitement de surface.

La documentation a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

ATTENDU QUE des travaux de traitement de surface ont été faits sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord par la compagnie « Les Entreprises Bourget »;

ATTENDU QUE la municipalité considère que les travaux sont complètement terminés;

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir une confirmation soit de la compagnie « Les Entreprises Bourget » ou la compagnie « Gabriel Aubé » qu'un paiement a dûment été fait à la compagnie « Gabriel Aubé » de La Sarre pour des travaux exécutés pour « Les Entreprises Bourget ».

2022-07-06 POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu d'acquitter la facture au montant de 307,798.15\$ à la compagnie « Les Entreprises Bourget » dès qu'une preuve de confirmation de paiement ait été acheminée à la municipalité prouvant ainsi que la compagnie « Gabriel Aubé » a été payée par la compagnie « Les Entreprises Bourget » pour des travaux exécutés pour cette compagnie.

7.2 Facture de Proulx et Genesse pour l'abat-poussière et son épandage.

Le maire fait part des commentaires reçus suite aux constatations du produit d'abat-poussière liquide et de sa durée. Le produit ne semble pas donner les effets escomptés.

ATTENDU QUE la compagnie Proulx & Genesse a procédé à l'épandage de l'abat-poussière liquide tel que convenu entre la municipalité et la compagnie;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 3,518.24\$ taxes incluses, ce qui comprend l'abat-poussière liquide et l'épandage.

2022-07-07 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu d'acquitter la facture de 3,518.24\$ à la compagnie Proulx & Genesse pour la facture reliée à l'abat-poussière et son épandage. De l'abat-poussière en flocons pourrait être étendu si nécessaire compte tenu que l'efficacité de l'abat-poussière liquide n'est pas très élevée.

7.3 Résolutions pour les ponts P-0224, P-00265 et P-00267.

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a fait parvenir une correspondance relative aux données d'inspection des ponts le 8 avril dernier dans laquelle on retrouve les défauts constatés sur les éléments des structures sous la responsabilité de la municipalité et que la municipalité doit en faire les réparations dans de brefs délais ;

ATTENDU QUE suite à cette correspondance, le maire a procédé à quelques vérifications, pris des photos et a constaté des irrégularités-défectuosités sur les ponts P-00224, P-00265 et P-00267, qui nécessitent des réparations et qui font partie de la structure relevant du Ministère des Transports. Ces irrégularités-défectuosités rendent donc complexes, voire

même nulles, les réparations que doit faire la municipalité sur les ponts comme le demande le Ministère des Transports ;

ATTENDU QUE le maire a avisé le représentant du ministère des Transports à Macamic et a discuté avec celui-ci des problématiques constatées sur les ponts, et a également discuté du bris suite à un impact par un véhicule de la compagnie « Transport Morneau » sur le pont Levasseur P-00267 en mai dernier;

ATTENDU QUE la municipalité demande à être informée de la journée de la visite du représentant lorsqu'il y a une inspection générale sur son territoire ;

2022-07-08

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Gilles Dubé et unanimement résolu de faire parvenir une lettre demandant des réponses concernant les irrégularités – déficiences constatées, ainsi que cette résolution à monsieur Philippe Lemire, directeur régionale, à Rouyn-Noranda, et en copie conforme à messieurs Kaven Dubois, chef des opérations à Macamic et Sébastien Nolan, conseiller en relation à Rouyn-Noranda pour le Ministère des Transports.

7.4 Fauchage en bordure des chemins.

Le maire fait part aux membres du conseil que la municipalité devra procéder au fauchage en bordure des chemins. Madame Carolle Bédard informe le conseil que monsieur Jérémie Deslongchamps, qui habituellement procède à ces travaux, ne peut le faire cette année. Monsieur André Deslongchamps propose de faire le fauchage pour la somme de 1000\$, qui comprend deux coupes si nécessaire.

La directrice générale demande aux conseillers s'ils désirent procéder au vote. Personne ne demande le vote. Aucune objection.

2022-07-09

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Jean-François Gagnon et unanimement résolu d'accepter l'offre de monsieur André Deslongchamps pour la somme de 1000\$.

Une demande sera faite auprès du ministère des Transports quant au débroussaillage sur leur route qui mène à la municipalité.

Le barrage fait par les castors sous le pont P-00268 devra être démantelé. Un panneau « descente de bicyclette » installé à l'entrée de ce même pont a été volé.

La directrice a remis à chaque conseiller une copie du plan de localisation des ponts que l'on retrouve sur le territoire de la municipalité.

7.5 Travaux en cours.

- Installation des balançoires dans le parc pour enfants;
- Des travaux de creusage, épandage de sable ainsi qu'une production de ciment ont été faits près de la tour Bell, par les employés de voirie de la municipalité suite à la demande de monsieur Michel Hince pour la compagnie Bell. Une facturation sera envoyée à la compagnie;
- L'abri pour le réservoir de diesel est terminé;
- Le stationnement pour les équipements de voirie a été agrandi;
- Réparations faites sur la tête de la débroussailleuse et le débroussaillage des fossés est débuté;
- Nivelage dans la traverse Chazel-Authier-Nord.

7.6 Retour sur le dossier du bris de la boîte postale d'un contribuable.

2022-07-10

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu de faire un chèque de 100\$ pour le bris de la boîte postale tel que convenu au contribuable concerné.

8- Hygiène du milieu.

Rien pour ce point.

9- Aménagement, Urbanisme et Développement.

9.1 Travaux en cours pour accès Internet haute vitesse.

La documentation a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

Selon les informations, 265 clients en Abitibi-Ouest sont inadmissibles puisqu'ils ne font pas partie du plan proposé, dont 15 résidents de la municipalité d'Authier-Nord. Un suivi sera fait auprès de la MRC et de Vidéotron.

9.2 Dossier Biopic Vision.

- Procéderont sous peu à l'analyse.
- Discussion entourant une problématique avec la descente de bateau.

9.3 Entretien au stationnement de roulottes.

- Vérification à faire sur la fosse septique pour l'infiltration d'eau encore présente;
- Aménager les terrains afin de procéder à un bon entretien.

9.4 Comité Bellefeuille.

Séance du 27 juin 2022: Diverses informations sont données par les délégués, messieurs Gilles Dubé et Fernand Major, quant aux nouvelles procédures que le Comité Bellefeuille doit maintenant suivre. Également, discussion entourant les points suivants:

- Adoption du devis pour les opérations forestières 2022-2023;
- Recommandation pour une l'aide d'un avocat pour les procédures à prendre pour devenir une régie. Résolution demandée aux municipalités impliquées dans le Comité ;
- Projet (dans le Chemin de la Source) déposé à la MRC dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts ;
- Explications aux travailleurs pour le Comité des nouvelles procédures à exécuter dorénavant;
- Ouverture des soumissions le 21 juillet 2022.

Comité Bellefeuille – Avocat pour Régie

2022-07-11

Il est proposé par Jean-François Gagnon, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu

QUE la municipalité d'Authier-Nord, sur recommandation du Comité Bellefeuille, sur proposition dûment appuyée, demande l'aide d'un avocat pour entreprendre les démarches nécessaires afin de devenir une Régie.

10- Loisirs et Culture.

10.1 Camping Québec. Nomination d'un représentant pour l'ouverture du dossier.

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire procéder à l'inscription du **stationnement de roulottes** à Camping Québec ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à l'ouverture de dossier afin de conclure les procédures ;

ATTENDU QUE madame Carolle Bédard, chargée de projet et inspectrice de la municipalité d'Authier-Nord est désignée « représentante » pour demander et signer au nom de la municipalité, la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement* touristique pour le **stationnement de roulottes** au 161, Chemin Ceinture du Lac, Authier-Nord, (Québec) J0Z 1E0;

ATTENDU QUE le maire, Fernand Major, et/ou la directrice générale, greffière trésorière, madame Élise Gagnon, deux personnes distinctes à la représentante, sont autorisées à signer tout document relatif à la demande.

2022-07-12

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Gilles Dubé et unanimement résolu que le maire et/ou la directrice générale greffière trésorière signe l'autorisation permettant à la représentante, madame Carolle Bédard, de procéder à l'ouverture du dossier à Camping Québec.

10.2 Dépôt d'un projet (mini forêt récréative et éducative) pour une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux à la MRC.

La documentation a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

Bruno Dubé informe les gens présents qu'il y a présentement une épidémie de tordeuses de bourgeon d'épinette. Une vérification sera faite afin d'évaluer s'il y a des dégâts amorcés par ces insectes. Le projet peut quand même être déposé et exécuté.

Projet « Sentier multifonctionnel 4 saisons » dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire habiter et développer son territoire de façon harmonieuse et intégrée;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire planifier l'aménagement des espaces verts et des espaces récréatifs en fonction des besoins des familles;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire améliorer et exploiter les divers sites existants à des fins touristiques, ainsi que les infrastructures déjà en place et ce, en les rendant plus sécuritaires, facilitant ainsi ses accès et favorisant leurs utilisations par ses citoyens et les visiteurs;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire développer des activités régulières de divertissement et de loisirs en bonifiant l'offre d'activités sportives pour les diverses tranches d'âges;

ATTENDU QUE des sommes sont rendues possibles pour la municipalité si celle-ci dépose un projet dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest avant le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs et des Sports d'Authier-Nord ont remis une lettre confirmant leur appui au projet de la municipalité d'Authier-Nord;

ATTENDU QUE la municipalité confirme qu'elle fait de ce projet, sa priorité #1.

2022-07-13

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Gilles Dubé et unanimement résolu :

- DE DÉPOSER le projet suivant « **Sentier multifonctionnel 4 saisons** » à la MRC d'Abitibi-Ouest :
- D'AUTORISER mesdames, Élise Gagnon, directrice générale, et Carolle Bédard, chargée de projet à signer tous les documents relatifs à ce projet.

10.3 Panneaux du 100^e anniversaire. Autorisation pour leurs installations.

Des panneaux de 4' x 8' représentant le 100^e anniversaire de la municipalité seront installés à l'entrée et à la sortie du village. Comme les terrains sont privés, il faut demander une autorisation auprès des propriétaires des terrains concernés.

11- Divers.

- Roches non-apparentes dû à la crue des eaux. Des vérifications sont à faire quant à l'installation de bouées et qui en a la responsabilité;
- Lancement de la saison touristique par des représentants de la MRC, suivi d'une rencontre entre les maires, les directeurs généraux et la conseillère en communication d'Hydro-Québec pour l'Abitibi-Ouest, madame Karine Godin concernant les longs délais quant aux demandes de travaux adressés à Hydro-Québec. Il y a seulement une équipe dans notre secteur;
- Comité Sécurité de Transport et de Technologie : Règlements devraient être tous uniformisés pour les municipalités, rendant moins complexes les interventions des policiers sur chaque territoire. Marraine de la municipalité d'Authier-Nord, madame Cynthia Bélanger. Il y a 24 agents qui travaillent 7/7;
- Programme PLI : Harcèlement ou menaces envers les élus;
- Sauvetage nautique : Les pompiers sont les premiers répondants et les policiers sont les suivants;
- Bris à la mini-forêt : Méfaits reportés à la SQ, un dossier est ouvert.
- Le dossier de madame Suzanne Samson est terminé, signature chez le notaire.

12-Période de questions.

Les salaires des employés dans les projets.

13-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Mélissa Gosselin-Dubé lève la séance. Il est 20h44.

Fernand Major, maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Greff. très.